



België/Belgien

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24106209

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

04 JUL. 2024

**DIVISION MONS
Greffe**

N° d'entreprise : **0863 670 776**

Nom

(en entier) : **DECUBE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Quai du Pont Canal 3, 7110 Strépy-Bracquegnies**

Objet de l'acte : DEMISSION, NOMINATION, MODIFICATION DE L'ADMINISTRATEUR-DELEGUE, RENOUVELLEMENT MANDAT DU REVISEUR

I. NOMINATION D'ADMINISTRATEUR

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de DECUBE S.A. du 8 mai 2024 la nomination en tant qu'Administrateur de Monsieur PLISSART Alexandre et ce, avec effet au 8 mai 2024. Ce mandat est exercé pour une durée de 6 ans.

II. DEMISSION DE L'ADMINISTRATEUR

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de DECUBE S.A. du 21 juin 2024 la démission de Madame DAUMERIE Laurence en tant qu'Administratrice de la dite société, et ce avec effet au 21 juin 2024.

A l'unanimité, l'Assemblée donne décharge du mandat de DAUMERIE Laurence, administratrice sortante.

III. MODIFICATION DE L'ADMINISTRATEUR-DELEGUE

A l'unanimité, l'Assemblée prend acte de la modification de l'Administrateur délégué de la présente société. Monsieur PLISSART Alexandre remplacera Monsieur de DORLODOT Damien, et ce à partir du 21 juin 2024.

A l'unanimité, l'Assemblée donne décharge de l'accomplissement de son mandat à Damien de Dorlodot, administrateur délégué sortant.

IV. NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR ET PRESIDENT

A l'unanimité, l'Assemblée décide de nommer, avec effet au 21 juin 2024 et pour une durée de six ans en tant qu'Administrateur et Président, Monsieur de DORLODOT Damien.

V. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE

L'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2024 désigne la " SRL JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co, REVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIES", représentée par Monsieur Alexis PRUNEAU (A02234), en tant que commissaire pour une durée de trois ans.

Ce mandat se terminera donc à l'AG statuant sur les comptes 2026.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité des voix

de Dorlodot Damien,
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/07/2024 - Annexes du Moniteur belge